

Déclaration

Date: 27.06 2025

Passage à la vente au poids

Chères clientes, chers clients

À partir de juillet 2025, les deux produits 200002789 tofu fumé et 200002792 brochettes de tofu seront désormais facturés et vendus au poids.

Le prix de base au kg restera le même pour les deux produits. Les prix ne seront pas augmentés. Cependant, les produits seront désormais pesés et le prix sera calculé en fonction du poids réel.

Jusqu'à présent, les deux produits étaient facturés à l'unité à un prix fixe. Pour le tofu fumé, il s'agissait d'un prix fixe pour 110 g, pour les brochettes de tofu d'un prix fixe pour 190 g, quel que soit le poids réel des produits.

La Tofurei Engel fabrique du tofu et du seitan de manière artisanale, avec passion, engagement et conviction. La fabrication artisanale a pour conséquence que les aliments qui sortent de la machine ne sont pas standardisés en termes de taille et d'apparence.

Le tofu et les poivrons sont coupés à la main. Le tofu fumé subit lors de la cuisson et du fumage un processus qui lui fait perdre beaucoup d'humidité. Tout cela fait que le poids final n'est pas le même pour chaque morceau et qu'il est difficile à prévoir.

La part en poids de ces deux produits qui, en raison du prix fixe, n'a pas été facturée jusqu'à présent peut atteindre 30 %. C'est considérable pour nous. Par ailleurs, le tofu fumé et les brochettes de tofu sont les produits de notre gamme dont la fabrication est la plus coûteuse. Afin de pouvoir continuer à proposer ces deux produits à l'avenir, nous sommes malheureusement contraints de passer à une facturation au poids.

Ainsi, à partir du 1er juillet 2025, ces deux produits seront disponibles dans une qualité inchangée, au même prix au kilo, mais facturés au poids.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous sommes à votre disposition pour toute question, critique ou suggestion.

044 761 23 49

Votre équipe Tofurei-Engel

